

Office fédéral de l'aviation civile  
Consultation PSIA  
3003 Berne

CC : ARAG, Pont Céard 7, CH-1290 VERSOIX

8 janvier 2018

**Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA)  
Partie IIIC Fiche d'objet Aéroport de Genève 15.11.2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons porter à votre connaissance que nous adhérons aux positions actuelles de l'association ARAG concernant le projet cité en marge.

De plus, et demeurants conscients de la nécessité de maintenir un aéroport dans le canton de Genève, nous désirons attirer votre attention sur deux arguments en défaveur d'un tel PSIA :

**Santé :**

Le manque de sommeil n'est pas acceptable lorsqu'il est induit de façon quasi quotidienne. Six heures de sommeil à heures imposées ne conviennent absolument pas à notre santé et bien-être, et dérogent d'ailleurs aux recommandations de l'OMS. Quasiment six mois par an, réveillés par le premier vol, nous devons nous lever pour fermer nos fenêtres, en espérant pouvoir nous rendormir. La situation du trafic aérien actuel nous incommode grandement, nuit à la santé des riverains comme celle de tiers, par exemple à cause de la pollution des sols dont seront issus des denrées alimentaires. Une augmentation de trafic aérien ne pourra qu'empirer la situation actuelle.

**Environnement :**

Dans le souci de participer au développement durable de la Terre, notre maison a été construite en 2008 selon la norme *MINERGIE*, un effort qui a induit un surcoût d'environ 30% par rapport à une construction classique. Dans cet esprit, nous pensons qu'une augmentation inconsidérée de l'offre de vols destinés aux loisirs constitue une aberration, et totalement contraire à un développement que vous prétendez « durable ».

Il est urgent que la situation actuelle du trafic aérien de notre canton tende à diminuer tout impact négatif sur la santé psychique et physique des genevois et leurs voisins. Le PSIA proposé tel quel n'y contribuera certainement pas, et demande concertation urgente afin de conclure vers un projet responsable, raisonnable et équitable.

En souhaitant que vous preniez en considération l'argumentaire de l'ARAG et la teneur de ce courrier, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

